



## CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 07 avril 2025 à 18 heures 00 minutes  
Salle du conseil municipal

### **Présents :**

M. PINTAUX Philippe, M. COMTE André, M. BROCC Jean-Claude, Mme LE DROGOFF Céline, M. NOYER Maurice, M. PETITJEAN Gilbert, Mme CHANTEREAU Anne, Mme SCHUSCHITZ Cindy, Mme LANDAIS Pauline, M. ARLAUD Eddy, M. BOUTY Christian

### **Procuration :**

### **Absent :**

### **Excusés :**

**Secrétaires de séance :** Mme LANDAIS Pauline

**Président de séance :** M. PETITJEAN Gilbert

Le Maire certifie que :

- La convocation du Conseil Municipal a été faite le 31 mars 2025
- Le nombre de conseillers en exercice est de 11, présents 11, excusés 0, votants 11

### **Ordre du jour :**

- 1 - Vote des redevances Assainissement 2025
- 2 - Vote du budget primitif Assainissement 2025
- 3 - Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2025
- 4 - Vote du budget primitif Commune 2025

Questions diverses.

### **Approbation du PV du Conseil Municipal du 24 mars 2025 :**

Le Maire invite les conseillers à formuler les remarques sur la rédaction du procès-verbal de la réunion du 24 mars 2025.

En l'absence d'observations, le Conseil Municipal approuve ce procès-verbal.

## **1 – Vote des redevances Assainissement 2025**

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de délibérer sur le montant de la redevance d'assainissement applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de maintenir les tarifs fixés par délibération en date du 15 mai 2017 soit :

- ✓ Forfait de base par habitation raccordée : **59,0910 € HT soit 65,00 € TTC**
- ✓ Partie proportionnelle : **0,2273 € HT soit 0,25 € TTC** par m3 d'eau consommée en année N-1
- ✓ Astreinte : majoration de 100 %.

**VOTE : Adoptée à l'unanimité**

## 2 – Vote du budget primitif 2025 Assainissement

### Investissement

Dépenses : 145 531.90 €

Recettes : 145 531.90 €

### Fonctionnement

Dépenses : 108 090.92 €

Recettes : 108 090.92 €

**VOTE : Adoptée à l'unanimité**

## 3 – Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2025

Le Maire expose au Conseil qu'en application des dispositions de l'article 1639A du Code général des impôts, modifié par la loi n° 2012-1510 du 29 décembre 2012, les collectivités territoriales et leurs groupements à fiscalité propre doivent voter les taux des impositions directes locales perçues à leur profit avant le 15 avril.

Après avoir délibéré du taux d'imposition applicable en 2025 aux taxes foncières, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** d'augmenter les taux d'imposition suivants :

- |                                                      |           |
|------------------------------------------------------|-----------|
| ➤ Taxe Foncière sur les propriétés Bâties (TFB)      | : 32,12 % |
| ➤ Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties (TFNB) | : 66,00 % |
| ➤ Taxe d'Habitation (TH)                             | : 10.96 % |

Et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'imprimé « 1259 COM » notifiant ces taux d'imposition et les produits fiscaux qui en découlent.

**VOTE : Adoptée à l'unanimité**

## 4 – Vote du budget primitif Commune 2025

### Investissement

Dépenses : 641 225.09 €

Recettes : 641 225.09 €

### Fonctionnement

Dépenses : 747 276.16 €

Recettes : 747 276.16 €

**VOTE : Adoptée à l'unanimité**

## **QUESTIONS DIVERSES :**

### MOTION NON VIOLENCES AUX ELUS :

L'association des Maires Ruraux de l'Ardèche propose aux conseils municipaux et communautaires de signer une motion contre les violences faites aux élus. Tous les conseillers décident de signer.

### RESTAURATION COLLECTIVE :

La communauté de communes propose le mercredi 04 juin, une formation dédiée au nouveau système de réservation de la restauration scolaire. Mme LANDAIS et Mme ALLIGIER (agent de la restauration) seront présentes.

### RESTAURANT LE ST THOM'S :

La gérante souhaite mettre en place, pour le stationnement, un panneau demandant aux clients de bien vouloir stationner sur le terrain communal et non sur le parking privé.

#### FESTIVAL DE LA BD DE VIVIERS :

Il se déroulera les 7 et 8 juin, au parc de l'Hôtel de Ville. La mairie de Viviers nous propose la venue d'un dessinateur à l'école, le 6 juin. La proposition est acceptée avec plaisir.

#### INAUGURATION CITY STADE :

Les invitations seront adressées à la préfecture, au département, aux élus nationaux, aux conseillers départementaux, aux financeurs et à la population.

Le prochain conseil est prévu le 12 mai à 20h00.

#### TOUR DE TABLE

##### **Eddy ARLAUD**

- Il a participé à la réunion de l'Ardéchoise des jeunes et interroge pour avoir une subvention auprès de la communauté de communes.
- Il signale qu'un terrain au-dessus du quartier des Carmes est encombré d'objets divers, de mobiliers, .... C'est un terrain privé.

##### **Anne CHANTEREAU**

- Elle fait un retour de la réunion publique avec M. PEVERELLI concernant la déviation et le constat que des poids lourds enfrenaient la réglementation.

##### **Christian BOUTY**

- Il signale que sur le chemin de l'Amandier au niveau de la maison de M. BRUN, que le goudron autour de la bouche à clef est à consolider pour éviter d'éventuels dommages sur les véhicules.

##### **Jean-Claude BROCC**

- Il souligne la satisfaction des employés du service technique qui apprécient les qualités du nouveau tracteur.

FIN DE SEANCE A 20 HEURES 40.

La Secrétaire de séance,  
Pauline LANDAIS

Le Maire,  
Gilbert PETITJEAN